N° 196 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Samedi 27 Juin 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 28.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Un drame économique

« D'heure en heure, les nouvelles s'aggravaient. Dans tous les villages, les manifestants s'armaient de fusils. Nuit tragique. A Bar-sur-Aube, on attendait l'arrivée des vignerons. On redoutait une collision sanglante entre eux et les soldats accourus de toutes parts.

Heureusement, elle ne se produisit pas. Mais les jours suivants, les vignerons de l'Aube restèrent en proie à une vive surexcitation.

Par une ironie atroce, des drapeaux allemands furent arborés, çà et là.

On boycottait la troupe.

Sur certains magasins, on lisait :

— Nous ne vendons pas aux gendarmes !

Les laitiers déclarèrent qu'ils ne donneraient plus de lait aux soldats chargés de maintenir l'ordre. Il fallut procéder à des réquisitions. Le pays était en état de guerre.

Un témoin rapporte que les gare de Barroville semblaient particulièrement exaspérés. Ils allumaient des feux sur les coteaux. Ils erraient, le fusil à la main, malgré les remontrances et les prières de ceux qui gardaient un peu de sang-froid. Ils bivouaquaient sur une colline en face de le Ferme de Plaisance. De là, ils lançaient des quolibets, des défis, des provocations aux soldats dont ils distinguaient les silhouettes. Quelques-uns se livraient aux pires menaces, aux propos les plus violents.

— Coupons la voie du chemin de fer ! Mettons le feu à la forêt de l'Etat !

On leur criait :

— Arrêtez ! Arrêtez ! N'allez pas vers les soldats ! Ils tireraient sur vous !

Et les révoltés de répondre avec une morne désolation :

— Bah ! Mourir fusillés ou mourir de faim, que nous importe, à nous !... »

Cette page nerveuse et vivante que nous extrayons du livre de M. Etienne Clémentel, député et ancien ministre de l'Agriculture (1) a déjà rappelé au lecteur ces heures angoissantes de 1907 et cette guerre fratricide qui jetèrent alors l'un contre l'autre deux départements français : l'Aube et la Marne. Ce rappel n'est pas inutile, car la vie va terriblement vite et les événements les plus importants, même ceux qui ont tendu nos nerfs et angoissé nos cœurs, sont oubliés par nous avec une aisance déconcertante. En vérité les hommes d'à présent sont de grands mangeurs de souvenirs et il semble que l'ultente de l'avenir suffit à absorber toutes nos énergies. Prenons-y garde. L'avenir n'est qu'une nuée ; si nous voulons le rendre solide, il faut, pour le bâtir, écouter les enseignements du passé et j'imagine volontiers qu'en exposant, avec documents à l'appui, l'histoire du drame qui se noua autour de la question des délimitations, M. Clémentel a dû obéir à un impérieux besoin de conscience. Quoi qu'il en soit, les parlementaires et les simples citoyens — tout citoyen n'est-il pas menacé de devenir un jour parlementaire ? — liront avec profit le livre de M. Clémentel. Ils y verront que contrairement à l'opinion assez répandue aujourd'hui, légiférer n'est pas aussi aisé que de fumer une cigarette, qu'un vote engendre un autre vote, une erreur une autre erreur et qu'une fausse manœuvre des dirigeants, d'apparence bénigne, peut avoir les pires conséquences sociales. Je me hâte d'ajouter que c'est moi qui dis cela et non M. Clémentel. M. Clémentel lui — et il doit en être félicité — n'a pas entendu faire œuvre didactique et il s'est appliqué avec un soin scrupuleux à rester purement et simplement un chroniqueur impartial, en quoi il est resté fidèle à lui-même puisque président, à cette époque, de la Commission d'Agriculture et ensuite ministre de l'Agriculture, il n'a eu qu'un but : trouver une transaction honorable pour les parties en cause, pacifier les esprits, opérer les réconciliations nécessaires.

Par exemple, si M. Clémentel n'a pas voulu nous dire : « Vous voyez, voilà notre œuvre ! » les faits se sont chargés de le dire pour lui. Résumer en un bref raccourci le processus de la crise c'est en placer la preuve sous tous les yeux. Parlementaires qui êtes fabriqués par les électeurs et électeurs qui fabriquez les parlementaires, lisons le livre de M. Clémentel et prenons-en chacun pour notre grade, comme dit l'autre.

Et d'abord, il s'agit de découvrir le point de départ. Dans toute discussion il y en a un. Le voici. En l'occurrence il s'appelle la fraude. Autrefois — M. Clémentel nous l'expose avec une clarté singulière — il y a eu comme aujourd'hui un effort énergique des producteurs afin de se défendre contre le fraude, ce qui, entre parenthèse, prouve qu'il y a toujours eu des fraudeurs. Oui, mais autrefois, les corporations — supprimées par le Révolution qui probablement à tort ne vit que leurs abus et les supprima — constituaient entre les mains du producteur une arme défensive.

Supprimer un organisme, c'est joli, mais un homme d'Etat véritable ne supprime un organisme que lorsqu'un nouvel organisme a remplacé l'ancien en le rendant inutile. La Révolution étant passée, il n'y avait plus rien pour empêcher la fraude mais il restait des fraudeurs. Dès lors on vit le droit d'association fermenter dans la masse et bientôt on crut s'apercevoir que le syndicalisme naissait alors qu'il ne s'agissait que d'une résurrection. Tout naturellement les producteurs s'unirent pour sauvegarder leurs droits et leurs produits et une législation protectrice — dont la loi du 28 juillet 1824 est restée le type — commença à s'élaborer.

Ceci grossièrement résumé, sautons à pieds joints sur les causes multiples et d'ailleurs encore mal connues qui amenèrent dans le Midi vigneron les premiers malaises. Nous voici en 1905. Qu'elle soit venue d'ici ou de là, peu importe, la crise du Midi est ouverte et à tort ou à raison, les vignerons mettent tous leurs déboires sur le dos de la fraude et demandent à la délimitation le remède à tous leurs maux. Qu'allait faire le législateur ? Allait-il définir le produit par la région productrice et ceci à coups de décrets ? Ou bien allait-il s'en remettre à la loi, c'est-à-dire aux tribunaux, du soin de fixer les appellations d'origine ? Le Parlement crut devoir adopter la première solution. Un sait le reste et que les vignerons Aubois exclus de la Champagne se dressèrent contre les vignerons Marnais qui eux devenaient toute la Champagne. Les contribuables refusent de payer l'impôt, les élus démissionnent, les maires arborent des drapeaux rouges ornés de crêpes, la troupe se heurte à la foule, des mains françaises font couler le sang français. C'est le guerre civile, hideuse et sinistre et il semble que malgré les efforts des conciliateurs au premier rang desquels se trouvait M. Clémentel, jamais l'émouvent problème ne recevrait de solution.

Heureusement, les forces mauvaises de la violence ne sont pas infinies et le raison finit toujours par avoir le dernier mot. L'opinion publique, profondément émue, s'éveille. Le principe de la délimitation subit l'assaut des disputes et après des débats retentissants, la Chambre, après une invitation du Sénat et les interventions efficaces de M. Clémentel, décide le refour aux délimitations judiciaires et donna aux syndicats professionnels le droit de défendre le producteur contre la concurrence déloyale en facilitant largement leur possibilité d'intervention judiciaire. Une fois de plus, les faits venaient de montrer aux hommes que les hommes avaient toujours tort devant les faits.

Est-ce à dire qu'au contraire de Panglos il ne nous reste plus qu'à devenir pessimistes ? Est-ce à dire que nous devons nous incliner avec résignation devant je ne sais quel fatalisme historique ? Ah ! non, par exemple, nous répondrait — et vivement — M. Etienne Clémentel, fequel nous montrerait immédiatement, son livre à la main, l'enchaînement des effets et des causes et comment la tentative malheureuse de la délimitation « abouti par la loi de 1911 à « un nouveau triomphe de l'initiative professionnelle » et qu'ainsi « après bien des tâtonnements et bien des heurts, une réforme utile aura été accomplie, un nouveau jalon aura été planté sur le rude chemin qui mène vers l'avenir ».

On le voit, M. Clémentel, ministre d'hier et de demain, est un optimiste. Rien d'étonnant à ce que ce titre et cette vertu se rencontrent chez lui. « Un homme d'Etat, a dit quelqu'un — je crois que c'est Richelieu — un homme d'Etat ne peut pas ne pas être optimiste. »

MARTIN-MAMY.

(1) *Un Drame Economique*, par M. Etienne Clémentel (Ed. Pierre Lafitte et Cie, Paris. 3,50).

Le colonel de Winterfeld
commandeur de la Légion d'honneur

Sur la proposition du ministre de la guerre, le Président de la République a conféré la croix de commandeur de la Légion d'honneur au lieutenant-colonel de Winterfeld, qui vient d'être remplacé par le commandant de Klueber comme attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne.

Le lieutenant-colonel de Winterfeld, qui est entré en convalescence, prolongera encore quelque temps son séjour à Grisolles. On sait qu'il avait été promu officier aussitôt après son accident.

UNE VIEILLE AFFAIRE

L'abbé Adam acquitté à Metz

Une affaire autour de laquelle la presse pangermaniste fit grand bruit à l'époque a occupé hier l'audience du conseil de guerre de la 33e division, à Metz.

Au commencement de l'année dernière, quatre vicaires de Thionville furent internés dans la forteresse de Magdebourg pour y purger une peine de six mois de prison : ils avaient été condamnés par le conseil supérieur de guerre parce que, ayant eu à se plaindre d'un capitaine du recrutement de Thionville, ils avaient rédigé une plainte collective, ce qui constitue un délit militaire.

Six mois après leur départ de Magdebourg, on découvrit dans la cellule n° 10, qui avait été occupée par M. l'abbé Adam, aujourd'hui vicaire à Allgrande, des inscriptions d'un caractère injurieux pour l'armée allemande. Il y avait notamment le dessin d'un casque à pointe renversé à terre et au-dessous duquel avait été écrit en latin : « Il est bon et salutaire de souffrir pour la patrie » ; en français : « Vive l'Alsace-Lorraine ! » ; en allemand : « Je ne suis pas un Prussien, je ne serai jamais un Prussien ».

Le tout était signé Adam, vicaire en Lorraine. Les détenus qui occupèrent la cellule après le départ de l'abbé Adam, signalèrent le fait au geôlier en chef ; mais, avant qu'une instruction judiciaire fût ouverte on donna une couche de peinture à toutes les cellules de la forteresse et les inscriptions furent naturellement effacées. Les deux détenus en question, le lieutenant prussien Eikstaedt et un étudiant russe, nommé Boche, affirmèrent catégoriquement que c'était bien l'abbé qui était l'auteur des inscriptions.

En conséquence, l'abbé Adam a comparu devant le conseil de guerre, sous la prévention de détérioration d'effets militaires et d'insultes à l'armée. M. Adam s'est défendu très énergiquement d'avoir jamais inscrit la moindre chose sur les murs de la cellule. Le commissaire du gouvernement a néanmoins requis contre lui une peine à deux mois de prison, mais la preuve de la culpabilité n'ayant pu être fournie, l'abbé Adam a été acquitté.

On arrête un officier anglais

Berlin, 26 juin.

On annonce de Metz qu'un officier anglais a été mis en état d'arrestation alors qu'il se promenait aux environs du fort Kalsarin, inculpé d'espionnage. L'officier a été transféré à la place de Metz.

La Réforme fiscale

La Grande Revue du 25 juin publie, sous ce titre, une intéressante étude, due à une haute personnalité politique, et dont voici la conclusion :

Les choses étant ainsi, il est de toute évidence que n'importe quelle aggravation des taxes indirectes et douanières existantes ou toute création de taxe nouvelle seraient pour conséquence d'aggraver les inégalités fiscales existant déjà et d'en augmenter le nombre.

« Ne touchons pas à l'impôt indirect « doit être notre formule fiscale. En tous cas, nous ne devons y toucher que le moins possible.

Restent donc, comme matière *imposable*, le capital et le revenu.

Le capital paie déjà au juste part d'impôts, de par les droits d'enregistrement de timbre et autres. Il peut encore consentir de nouveaux sacrifices aux besoins croissants qui se révèlent. Le législateur ne doit, pourtant, oublier à aucun moment que le capital mobilier — il constitue actuellement plus de la moitié du capital national — est mobile et volatile à l'excès, et qu'à vouloir le trop comprimer, il risquerait de le faire s'évader ou s'évaporer.

Que faire alors, dans la situation embarrassée où nous nous trouvons ? Nos besoins sont plus impérieux que jamais ; un milliard nous manque pour remettre nos finances à flot, et notre fiscalité actuelle est impuissante à nous le donner sans aggraver l'iniquité dont souffre déjà le pays.

Notre système, si lourdement charpenté il y a plus d'un siècle, ne répond plus aux nécessités de l'heure ; il est vétuste *par certains côtés*, et vermoulu par d'autres : le pire de ses vices est qu'il ne peut accroître sa productivité qu'en accroissant sa tare d'iniquité.

Pour avoir trop longtemps hésité, nous sommes acculés à la nécessité de faire vite et beaucoup à la fois. Une réforme de fond de tous nos mécanismes fiscaux s'impose.

Les fêtes de Victor-Hugo
A GUERNESEY

Les fêtes de Victor-Hugo auront lieu les 7 et 8 juillet prochain.

M. Victor Angagneur, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, représentera le gouvernement français. Il sera accompagné par MM. A. Geoffrier, ministre de la Marine, et Dalimier, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Le croiseur cuirassé « Dupetit-Thouars », escorté par deux torpilleurs d'escadre, transportera les membres du gouvernement. Une musique militaire d'un régiment d'infanterie de Cherbourg sera embarquée par le croiseur.

Les invités officiels partiront le 6 au soir, par train spécial.

L'inauguration du beau monument de Jean Bouchez aura lieu le mardi 7, à deux heures, à Guernesey, au parc de Candie.

De nombreux discours seront prononcés, notamment par MM. Victor Margueritte, Jean Richepin, Paul Hervieu.

Des poèmes de Victor Hugo seront dits par Mme Segond-Weber, Mlle Roch, M. Albert Lambert fils et Mlle Dussane.

Et de nombreuses réjouissances seront organisées pour les admirateurs du grand poète.

A PROPOS D'UNE VISITE

La rivalité navale anglo allemande

Berlin, 26 juin.

A propos de la visite de la flotte anglaise à Kiel, et de l'inauguration du canal de Kiel, le comte de Reventlaw rappelle que c'est l'Angleterre qui a forcé l'Allemagne à élargir le canal de Kiel et dit que l'amiral anglais sir John Fisher ne cachait pas ses espérances de voir le jour où la flotte allemande coulée reposerait en fond de la mer. Quant au secrétaire d'Etat à la marine, M. Lee, il prophétisait dans ses discours que la flotte anglaise serait devant les embouchures des fleuves allemands avant même que le peuple allemand n'ait appris par les journaux l'ouverture des hostilités entre l'Angleterre et l'Allemagne.

« Ces deux messieurs, ajoute le comte de Reventlow, ont lamentablement calculé. C'est pour nous une satisfaction pleine d'humour, de voir quatre dreadnoughts anglais assister à la fête de l'achèvement du canal, puisque ce sont leurs « ascendants » qui ont forcé l'empire allemand à dépenser des centaines de millions pour une œuvre nécessaire au salut de la patrie. »

Un dîner de gala

Berlin, 26 juin.

On télégraphie de Kiel au « Berliner Tageblatt » :

« L'empereur a donné un grand dîner de gala en l'honneur des officiers de l'escadre anglaise sur son yacht « Hohenzollern » ; à sa droite se trouvait l'ambassadeur d'Angleterre, sir Edward Goschen, puis le grand-amiral von Tirpitz, ministre de la marine allemande ; à sa gauche, sir George Warrender. Le prince de Monaco vient d'arriver à Kiel, sur son yacht « Hirondelle ».

« Le président du Conseil municipal de Kiel, docteur Ahlmann, a donné hier une garden-party, en l'honneur des officiers de l'escadre. »

ENTRE EUX

La presse italienne et l'opinion autrichienne

Berlin, 26 juin.

La « Deutsche Tages Zeitung » reçoit de Vienne une dépêche où il est dit :

« On est très ému des attaques persistantes de la presse italienne. Dans les milieux diplomatiques, et même dans les milieux non officiels, on commence à devenir nerveux. On se demande si l'aventure albanaise ne va pas être une seconde édition de l'affaire du Slesvig-Holstein en 1864. »

On sait que l'occupation en commun du Slesvig-Holstein par l'Autriche et par la Prusse a conduit au conflit austro-allemand, puis à la guerre de 1866.

Concours de Mots

La distribution des prix du concours de mots prendra fin le 30 courant. Tout objet non réclamé à cette date deviendra la propriété du journal.

L'Impôt sur le Revenu
et la commission sénatoriale

Paris, 26 juin.

La commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu a terminé ce matin l'examen du projet d'impôt sur le revenu incorporé dans la loi de finances qui lui avait été renvoyé pour avis. Elle repousse au fond l'amendement de M. Barbier, admis en principe à la précédente séance, et qui tendait à faire partir l'imposition de minima variables, suivant le chiffre de la population. Elle a rétabli le chiffre unique d'exemption, à la base de 5.000 fr. de revenus, quel que soit le nombre de la population des communes. A l'article 20, qui vise le cas où le contribuable n'a pas fait sa déclaration et est taxé d'office, elle vote certaines modifications. L'article 20, est dès lors, ainsi conçu :

« Le contribuable qui s'est abstenu de faire régulièrement sa déclaration est taxé d'office et son imposition est valablement établie par l'administration d'après les éléments définis à l'article 19, sans que le revenu imposable puisse dépasser : 1° pour les propriétés bâties et non bâties une somme égale au revenu net servant de base à la contribution foncière ; 2° pour les bénéfices agricoles une somme égale à la moitié de la valeur locative des terres exploitées ; 3° pour toute profession soumise à la patente une somme égale à 40 fois le montant du principe de cette patente. »

A propos de cet amendement, M. Touron a fait décider que les juges en cas de conflit seraient tenus pour prononcer leur jugement de s'en référer à ces principales notions.

La commission a ensuite approuvé l'avis rédigé en son nom par M. Aimond. Cet avis sera soumis demain à la commission des finances.

M. Poincaré en Russie

Brest, 26 juin.

La cuirassé « France », à bord duquel le Président de la République doit se rendre en Russie, est arrivé en rade à 11 heures, venant de Saint-Nazaire. Ce premier voyage s'est effectué dans d'excellentes conditions. Après un séjour au bassin de carénage, le « France » appareillera au large mardi et vendredi, puis rentrera à Brest où elle sera maintenue en vue de l'arrivée du Président de la République.

PRO PATRIA

L'Association Fédérale des Sociétés de Tir
DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Après le concours de Valenciennes.

Chaque année, l'une des sociétés affiliées à l'A. F. et la plus qualifiée à cet effet, est désignée, par le Comité, pour l'organisation du concours fédéral, d'autant plus important que l'association, aux destinées desquelles

M. VINCENT COUSIN
Président de l'Association Fédérale

la préside depuis 30 ans l'éminent patriote qui a nom M. Vincent Cousin, de Comines, compte actuellement 125 sociétés.

Cette fois, ce fut la réputée société « Pro Patria », de Valenciennes, qui eut l'honneur de donner et avec un succès, complet en tous points, le tournoi fédéral.

Sous l'égide du Dr Tauchon, le sympathique maître de Valenciennes, président d'honneur de « Pro Patria », ses collaborateurs firent merveille ; il convient de rendre surtout, à cet égard, un hommage d'admiration à M. Edmond Boucher, président ; René George, directeur de tir ; Paul Theillier, secrétaire général ; Hélard, trésorier, et sans oublier le lieutenant-colonel Amiot, commandant le 11e régiment territorial, qui donna à toute l'organisation, autant morale que matérielle, le concours le plus effectif.

Nous savons que le concours avait lieu, comme le prescrit le règlement fédéral, en deux épreuves fixes, non renouvelables : une au gros ou au Lebel réduit, à 20 mètres, l'autre, en Flobert à 12 mètres. Il comprenait cinq catégories : adultes, pupilles, dames, délégations et championnat.

Disons à ce propos que le grand public se rend parfaitement compte maintenant que le tir à courte distance constitue pour l'arme de guerre à longue portée, le meilleur des apprentissages. C'est véritablement l'école primaire — indispensable — du Tir !

Les Champions

Parmi la pléiade de tireurs de premier ordre qui ont tenu à honneur de participer aux épreuves fédérales, il convient de rendre un tribut d'admiration à notre incomparable champion Nordiste (adulte), René George, le sympathique directeur de tir de la « Pro Patria ». Cette véritable illustration du sport

M. GEORGES RENÉ
Champion de tir

patriotique par excellence, au lendemain du jour où il s'adjugeait, par une superbe série de cent points sur un maximum possible égal, le championnat de l'A. F. T. N. P., n'enlevait-il, tout aussi brillamment, le « Championnat de France » à longue portée, au concours national de Rouen !

Et constatons, tout à l'honneur du Nord, que trois de nos amis Nordistes, George, Courquin et Husson, figurent dans les quatre premières places de cette épreuve sensationnelle entre toutes !

La carrière de George, qui, né en 1881, apprit à tirer au régiment, mérite bien d'être retracée, tout au moins sommairement :

Le brillant tireur valenciennois fut dès le jour où il s'adjugeait, par une superbe série de cent points sur un maximum possible égal, le championnat de l'A. F. T. N. P., n'enlevait-il, tout aussi brillamment, le « Championnat de France » à longue portée, au concours national de Rouen !

Et constatons, tout à l'honneur du Nord, que trois de nos amis Nordistes, George, Courquin et Husson, figurent dans les quatre premières places de cette épreuve sensationnelle entre toutes !

La carrière de George, qui, né en 1881, apprit à tirer au régiment, mérite bien d'être retracée, tout au moins sommairement :

Le brillant tireur valenciennois fut dès

champion de France, en 1911 au concours national de Grenoble. Classé pour la finale en 1912 à Biarritz, et en 1913, à Rennes, il était arrivé deux les premiers. Cette année nous le voyons, il renouvelle son exploit de 1911.

Roi de tir au revolver en 1912, champion de l'Exposition de Gand à la carabine, il a détenu successivement les principaux records de « l'Union des Sociétés de tir de France ».

Aussi modeste qu'obligeant et toujours prêt à aider de ses conseils ses camarades du tir, René George a conquis parmi les fervents du fusil une popularité affectueuse et du meilleur aloi.

Nous n'aurions garde d'oublier maintenant notre petit champion, le tireur scolaire Jean Vanden Bossche, qui s'est adjugé de belle façon le championnat des juniors à Valenciennes.

Né à Lille en 1899, membre de « l'Association amicale du Tir Lillois », il est titulaire de plusieurs médailles d'or et d'argent enlevées dans les concours organisés par sa société.

Nous mettons à profit l'occasion offerte, en félicitant le jeune vainqueur, pour rendre un hommage mérité au dévoué président du « Tir Lillois », notre excellent ami, M. le lieutenant de réserve Léon Cornuel.

La Journée officielle

Le dimanche 5 juillet, dans la salle des fêtes des Académies, à Valenciennes, aura lieu le banquet de clôture du XXIIe concours de l'A. F. T. N. P., sous la présidence du Dr Charles Tauchon, maître de Valenciennes. Les ministres de la guerre, de l'instruction publique [illegible] Plusieurs parlementaires, [illegible] préparation militaire, ont promis d'y assister, aux côtés du très sympathique président d'honneur de l'A. F. M., le sénateur Paul Hayez.

M. JEAN VANDEN BOSSCHE
Champion de tir (pupilles).

Le banquet de Valenciennes présentera une particularité attrayante, bien faite pour y amener tous les participants du tournoi fédéral. Un certain nombre des œuvres d'art offertes à l'A. F., pour la fête de tir Nordiste de 1914, par plusieurs artistes réputés de « l'Athénée du Nord », seront très à propos offertes tous les tireurs présents ayant pris part au concours !

Au cours du banquet, les dix premiers prix de chaque catégorie « adultes » et les à premiers prix « pupilles », les prix de délégation, de nombre et les championnats, seront distribués aux lauréats.

Les autres prix seront remis après le banquet.

On lègue un million au Musée du Louvre

Marseille, 26 juin.

Le préfet des Bouches-du-Rhône a été avisé qu'un Languedocien, M. Achille Baille, de Saint-Martin-de-Crau, né à Marseillan (Hérault) et récemment décédé à Florence, a légué, par testament, une somme d'un million au musée du Louvre. Voici la teneur de cette partie du testament :

« Je donne au musée du Louvre un million de francs. Le capital sera inaliénable et le revenu annuel servira à enrichir le musée par l'achat de tableaux de grands maîtres ou de mérite supérieur.

« Lorsque, par insuffisance de fonds ou par quelque autre motif, l'administration du musée ne pourra pas employer le revenu, celui-ci sera capitalisé sous forme de réserve jusqu'à ce que l'occasion se présente d'employer la somme accumulée à combler quelques lacunes dans la collection. »

Le généreux donateur lègue, en outre, sa maison de Marseillan, [illegible] Mèze, de Pomerols et de Saint-Martin-de-Crau, aux villes de Saint-Pierre-de-Mèze, pour constituer un asile de vieillards.